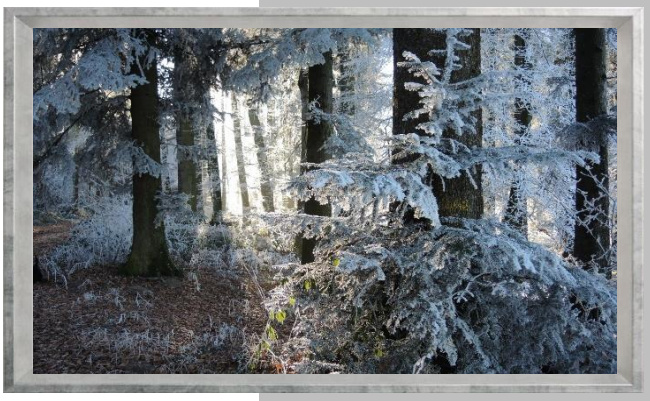
Décembre 2026 N° 17

Commune de Villaz

Bulletin communal









Commune de Villaz

Case postale | Route de la Gare 14 | 1690 Villaz-St-Pierre
T + 41 (0) 26 653 18 80 | commune@communevillaz.ch | www.communevillaz.ch

Villaz-st-Pierre, le 20 novembre 2026/cr

CONVOCATION
ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Villaz sont cordialement invités à participer à notre assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

Jeudi 10 décembre 2026 à 20h
À la salle communale de Villarimboud

Tranctanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 juin 2026**
(il ne sera pas lu en assemblée mais peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture et sur le site internet)

2. **Budget 2026 : Modification pour la prise en charge de la réfection de la Route de Fribourg 27 à Villaz-st-Pierre**

3. **Budget 2027**
(il peut être consulté sur le site internet de la commune et au secrétariat communal)

   3.1 Budget compte de résultats
   3.2 Budget des investissements
   3.3 Demande de crédit
   3.3.1 Villaz-st-Pierre – salle polyvalente – création d'une sortie de secours CHF 75'000.-
   3.4 Rapport de la Commission financière
   3.5 Approbation des budgets du compte de résultats et des investissements

4. **Planification financière**

5. **Nomination d'un organe de contrôle**

6. **Divers**

Le Conseil communal

L'ensemble des budgets peut être consulté sur notre site internet et au Secrétariat communal.

Budget 2027

Budget compte de résultats		2027		2026		Différence dicastère	%
		charges	produits	charges	produits		
0	Administration générale	1 399 689	214 798	1 455 392	195 348	-75 152	-5.96%
1	Ordre et sécurité	399 533	117 141	397 143	119 461	4 710	1.70%
2	Formation	4 113 685	373 224	3 983 148	309 736	67 049	1.83%
3	Culture, sport, loisirs	681 790	73 420	818 720	70 670	-139 680	-18.67%
4	Santé	1 324 056	29 540	1 258 450	25 000	61 066	4.95%
5	Prévoyance sociale	1 476 405	2 095	1 596 401	2 042	-120 049	-7.53%
6	Trafic et télécommunications	968 632	173 712	1 015 868	198 034	-22 914	-2.80%
7	Protection de l'environnement aménagement du territoire	1 540 666	1 450 830	1 321 800	1 275 540	43 576	94.20%
8	Economie publique	52 023	25 220	52 238	25 220	-215	-0.79%
9	Finances et impôts	189 183	9 067 084	165 723	9 266 254	-222 630	-2.45%
	Totaux	**12 145 663**	**11 527 063**	**12 064 884**	**11 487 304**		
	Excédent de charges transféré dans le résulat cumulé des années précédentes		**618 599.54**		**577 579.57**	**41 020**	**7.10%**
		12 145 663	12 145 663	12 064 884	12 064 884		

Budget des investissements		2027		2026	
		charges	produits	charges	produits
0	Administration générale	37 000		37 000	
2	Formation	70 000	6 750	130 000	6 750
3	Culture, sport et loisirs	75 000			
6	Trafic et télécommunications	15 866 000	13 373 000	16 244 000	13 800 000
7	Protection de l'environnement aménagement du territoire	185 800		185 800	
8	Economie publique	21 650		32 500	
	Totaux	***16 255 450***	***13 379 750***	***16 629 300***	***13 806 750***
	Excédent de charges		**2 875 700**		**2 822 550**
		16 255 450	*16 255 450*	*16 629 300*	*16 629 300*

Assemblée communale du 10 décembre 2026

Point 2 de l'ordre du jour :

Réfection de la route communale « Route de Fribourg 27 »
Chemin d'améliorations foncières

En date du 15 décembre 2021, l'Assemblée communale a octroyé un crédit d'investissement pour l'étude des chemins d'améliorations foncières (AF) de la Commune. Cette étude a pour but de déterminer l'état des routes destinées aux dessertes des exploitations agricoles et d'autres petits chemins, afin de fixer ensuite des priorités dans la réfection de ces infrastructures.

Au printemps 2022, le Bureau d'ingénieurs Sabert SA a été mandaté pour effectuer cette étude. Il a d'abord réalisé un inventaire de l'état de ces routes et chemins, qui a été soumis à Grangeneuve, ce qui a débouché sur l'établissement d'un rapport final sur les mesures de réfection à entreprendre pour chaque tronçon en janvier 2026.

Le rapport a ensuite été transmis au Canton et à la Confédération pour que le montant des subventions puisse être déterminé. La Commune est à ce jour dans l'attente d'une réponse des autorités cantonales et fédérales, avant de déterminer les priorités des réfections de ces ouvrages de génie civil.

Toutefois, dans l'intervalle, les propriétaires de l'article 356 RF ont obtenu, en fin d'année 2025, un permis de construire pour la construction d'un poulailler (halle à poulets) pour leur exploitation agricole, à la Route de Fribourg 27, à Villaz-St-Pierre. Or, l'état de la route communale donnant accès à leur propriété ne permet pas d'absorber le trafic lourd et régulier qui devra l'emprunter pour permettre l'exploitation agricole du poulailler qui débutera en décembre 2026.

C'est pourquoi avec l'accord de la Commission financière et de Grangeneuve, le Conseil communal a dû attribuer et faire réaliser en urgence les travaux de réfection de cette route pour un montant de :

- Réfection de la Route de Fribourg 27 : CHF 75'000.00

Ces travaux donneront droit à une subvention cantonale et fédérale dont la somme n'est pas encore connue (en cours de fixation par les autorités cantonales et fédérales) mais qui devrait atteindre entre 52 et 55 % du montant total des travaux.

A l'issue des travaux de remise en état de cette route communale (chemin AF), le Conseil communal souhaite, sous réserve de l'accord des propriétaires concernés qui bénéficient de cet accès et de la procédure y relative, que cette infrastructure soit désaffectée du domaine public communal pour être affectée au domaine privé en lien avec l'exploitation agricole.

Dès lors, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement pour la réfection de la « Route de Fribourg 27 », à Villaz-St-Pierre, pour le montant de CHF 75'000.-

La subvention qui sera versée par le Canton et la Confédération sera déduite de ce montant. Un emprunt bancaire sera contracté pour cet investissement si nécessaire.

Mot du Syndic

Chères habitantes et Chers habitants



A l'approche de la fin de cette année 2026, il est temps pour le Conseil communal et moi-même de dresser un bref bilan de l'année écoulée et de nous projeter vers 2027. Cette année a confirmé ce que nous savions déjà : la situation financière de notre commune reste tendue, et les années à venir demanderont de la rigueur, de la prudence et de la solidarité.

L'année 2026 n'a pas apporté le redressement espéré. Le contexte économique général demeure incertain: les coûts de l'énergie restent élevés, les charges sociales continuent de progresser et nos recettes fiscales stagnent. Rien ne s'est réellement amélioré sur le plan conjoncturel, et notre commune n'échappe pas à cette réalité. Face à ce constat, le Conseil communal a recherché avec détermination une moindre dégradation de notre situation financière. Nous avons adapté certains tarifs communaux afin de limiter l'aggravation du déficit. Cette mesure, mûrement réfléchie, visait à réduire l'impact sur nos fonds propres tout en maintenant un niveau de service acceptable pour la population. Le léger élargissement du déficit constaté cette année est dû exclusivement à l'adaptation des salaires, tant au sein de nos associations que pour notre personnel communal. Il ne s'agit en aucun cas d'une dérive budgétaire, mais d'une conséquence directe de l'évolution des grilles salariales. Nous avons fait le choix, assumé, de ne pas sacrifier les conditions de travail de celles et ceux qui servent notre commune au quotidien.

Je tiens à le dire clairement : les trois à quatre années à venir seront compliquées. Nous devrons vivre avec les conditions imposées par nos deux PAL, validés par le Canton cette année. Ces plans fixent un cadre précis dans lequel notre commune devra opérer, et il n'existe pas de raccourci.

Cela ne signifie pas pour autant que nous devons baisser les bras. Au contraire, c'est précisément dans ces périodes que la capacité d'une communauté à faire preuve de lucidité, de patience et d'unité se mesure. Villaz a toujours su traverser les périodes difficiles en s'appuyant sur ses forces : la proximité, la solidarité et l'engagement de chacun.

Le Conseil communal poursuivra sa gestion avec la même rigueur : transparence dans les décisions, priorité aux prestations essentielles et refus de reporter indéfiniment les coûts sur les générations futures.

Malgré les contraintes budgétaires, le Conseil communal a mis tout en œuvre pour préserver les prestations offertes aux habitants et aux sociétés locales. Les associations, clubs sportifs, sociétés culturelles et comités de village continuent de bénéficier d'un soutien attentif. Leur engagement constitue le cœur vivant de notre commune.

Les prestations administratives, sociales, scolaires et techniques ont été maintenues à un niveau satisfaisant. Nos collaboratrices et collaborateurs communaux, qu'ils œuvrent dans les bureaux, sur les routes, dans les bâtiments ou au service de la population, méritent toute notre reconnaissance. Leur dévouement quotidien assure le bon fonctionnement de notre collectivité.

En cette fin d'année, je souhaite adresser mes remerciements sincères à toutes celles et ceux qui, par leur travail ou leur engagement bénévole, contribuent au rayonnement de notre commune : les collaboratrices et collaborateurs communaux, les membres des sociétés locales, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, et bien sûr, l'ensemble des habitantes et habitants.

Votre confiance, vos idées et votre participation font de Villaz une communauté vivante, solidaire et accueillante. C'est sur cette force collective que nous nous appuierons pour traverser les années à venir.

Je vous adresse, au nom du Conseil communal, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2027. Qu'elle vous apporte santé, sérénité et satisfaction dans vos projets personnels et collectifs. Puissions-nous continuer à bâtir ensemble, avec patience et détermination, un avenir équilibré et durable pour notre belle commune.

Avec mes salutations les plus cordiales.

Jacques Wicht
Syndic

Commune de
Villaz

Réaménagement centre village Villaz-St-Pierre

Vous l'avez imaginé... nous en avons discuté... il va se réaliser !

Il y a un peu plus d'une année nous étions réunis autour d'un atelier participatif pour partager vos idées, envies, habitudes, souhaits avec l'Atelier OLGa qui nous accompagne dans ce projet.

Une synthèse des volontés communes et des pistes d'actions a alors été élaborée. Le groupe de travail, composé de membres de Vill'harmonie et de la Commune, a depuis planché sur ces propositions et a défini les actions à entreprendre. Le but étant que ces travaux puissent s'inscrire dans le cadre du plan climat pour la réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs émis par l'Etat et pour lequel des subventions sont allouées.

La participation de Pro Natura lors de l'une de nos séances de travail nous a permis également de comprendre les changements climatiques auxquels nous devons faire face et nous conforter dans la nécessité d'entreprendre de tels projets dans nos cœurs de village pour nos générations actuelles et futures !

Les interventions débuteront début novembre par le dégrappage de surfaces de bitumes et création d'espaces de massifs et de cheminements piétonniers permettant de recevoir ensuite de la végétation, des arbres et des plantes, ainsi que du mobilier urbain.

Un nouvel atelier participatif sera mis sur pied au printemps avec la collaboration des écoles et de notre population pour la finalisation de cette place avec la collaboration de l'Atelier OLGa. La création d'une fresque de jeux au sol, la transformation de matériaux existants en mobilier urbain, ainsi que la création d'un espace didactique dédié aux plantes aromatiques et petits fruits seront au programme de ce projet participatif !





Contrôle des habitants

La population totale de la Commune de Villaz se chiffre à **2424 habitants**, au 15 octobre 2026, et est répartie ainsi :

Lussy : **433** Villarimboud : **562** Villaz-st-Pierre : **1429**

Voici les mutations du 15 mars au 15 octobre 2026 :

Arrivées : **89** Départs : **100** Naissances : **16** Décès : **6**





Cabanes forestières

Nouveaux tarifs de location dès le 1er janvier 27

- *Cabane de Villaz-St-Pierre* :
  Habitants : fr. 150.- Extérieur : fr. 200.-
- *Cabane de Lussy* :
  Habitants : fr. 100.- Extérieur : fr. 180.-

Rappel : obligations

Obligation d'annoncer des locataires

Nous rappelons que toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui héberge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ces personnes dans les quatorze jours, à l'Administration communale.

Les informations suivantes doivent nous être transmises :
nom, prénom, adresse de domicile, date de déménagement et la situation de l'appartement dans l'immeuble (étage et nombre de pièces).

L'annonce faite par un bailleur ne dispense pas la personne concernée des formalités qu'elle doit accomplir personnellement, et réciproquement au Contrôle des habitants.



Assurance obligatoire du mobilier contre l'incendie

Nous vous rappelons que l'obligation de s'assurer incombe au propriétaire des objets mobiliers. Le chef de ménage doit veiller à ce que les objets mobiliers des membres de sa famille et de toutes les personnes faisant ménage commun avec lui soient assurés contre l'incendie.
Une copie de la police est demandée en cas de changement d'adresse ou d'arrivée dans la commune.

Carte d'identité biométrique



Dès novembre 2026, la Suisse introduit la carte d'identité biométrique qui va permettre de continuer à se déplacer librement dans l'Espace de l'Union européenne à l'avenir.

Cependant, **les cartes d'identité non biométriques délivrées avant le 1er novembre 2026 pourront continuer à être utilisées pour voyager dans l'Union européenne jusqu'à leur expiration** (10 ans au maximum pour les adultes).

Les citoyens et citoyennes auront donc dorénavant le choix entre l'un ou l'autre de ces documents selon leurs besoins :

Pour les personnes qui voyagent au sein de l'UE



Il est recommandé d'opter pour une carte d'identité biométrique :
=> **à commander uniquement au SPoMi (Service de la population et des migrants à Granges-Paccot), ce n'est plus possible à la commune.**

- ⇨ La démarche la plus simple et la plus rapide : remplir la demande et prendre rendez-vous via le site www.passeportsuisse.ch ou prendre rendez-vous par téléphone au 026 305 15 26.

Pour les personnes qui utilisent la carte uniquement comme pièce d'identité en Suisse



La carte d'identité non biométrique est suffisante. Elle pourra continuer à être commandée auprès des communes ou auprès du SPoMi en produisant les documents suivants :

- une photo de bonne qualité (d'un photographe)
- l'ancienne carte (si elle est périmée)
- une attestation de vol de la Police (en cas de perte ou vol)
- une déclaration d'accord pour enfants mineurs (uniquement si parents séparés)



Le prix est identique pour les deux types de cartes :

- **Enfants et jeunes de moins de 18 ans :** CHF 35.00, validité de 5 ans.
- **Adultes dès 18 ans :** CHF 70.00, validité de 10 ans.

Délai de livraison

Le délai de livraison est d'environ 10 jours ouvrables. La carte d'identité est envoyée directement au domicile du demandeur par courrier recommandé.



Saucisse à rôtir

11.- par portion de 500 gr

22.- par portion de 1 kg

Provenance : Boucherie-charcuterie « La Jambonnière » à 1684 Mézières

Camp de ski
Vente de soutien

La désormais traditionnelle vente de saucisse à rôtir en soutien au camp de ski aura lieu **durant le mois de décembre 2026**. Des élèves de l'école vous rendront peut-être visite pour vous proposer d'en commander.

En complément, le comité d'organisation enverra un **tout-ménage** à tous les foyers afin d'en proposer à celles et ceux qui n'auront pas eu la visite des enfants.

Le Comité d'organisation vous remercie chaleureusement pour votre soutien. Il constitue une part très importante du financement du camp de ski des élèves.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à vous adresser à la direction d'établissement par téléphone (079 508 81 54) ou par mail (dir.ep.villaz@edufr.ch)



Missives anonymes

Depuis un certain temps déjà, notre Commune reçoit d'une manière assez régulière des lettres anonymes sur toutes sortes de thèmes ; ce que nous déplorons, ne comprenant pas la démarche.

Le Conseil communal s'estime suffisamment ouvert pour engager la discussion avec les citoyens sur des sujets qui les inquiètent. Ainsi, les personnes qui se préoccupent du bon déroulement de la commune peuvent sans autre interpeller le Conseil communal et cela de manière franche.

Pour rappel, en mars dernier, la population a élu un Exécutif et de par cette élection, le Conseil communal y voit une confiance totale accordée pour une gestion communale.

Dans ce contexte, le Conseil communal informe la population que toutes les missives anonymes seront détruites, et ceci sans y accorder une quelconque attention.

Le Conseil communal



Distribution de sapins de Noël

La Corporation forestière Glâne-Farzin met en vente les sapins directement à son Centre forestier de Combloney (Route des Trois-Sapins 42) à Romont aux dates suivantes :

Samedis 5 et 12 décembre 2026
De 8h30 à 11h30

Paroisse de Villaz

L'Action de l'Avent des paroissiens de Villaz…

… va contribuer à l'autonomie énergétique du Centre médico-chirurgical St-Damien à Ambanja, Madagascar, en finançant des panneaux solaires.

ACTION MADAGASCAR 40 ans

sera notre intermédiaire pour aider à financer l'autonomie énergétique de ce centre hospitalier qui dessert plus de 80'000 habitants.
Ce poste est essentiel, car les difficultés actuelles d'approvisionnement en électricité et en gasoil sont sérieuses.



L'action vous sera présentée en détail lors des messes du dimanche **6 décembre** 2026, à 10h30 à **Villaz-St-Pierre** et du dimanche **20 décembre** 2026, à 10h30 à **Villarimboud**, à l'issue desquelles une vente de bougies et biscuits vous sera proposée pour soutenir concrètement cette action.

Venez nombreux !

Joyeux Noël !

Don par e-banking

Don par twint



#JE DONNE MON SANG

Don du sang

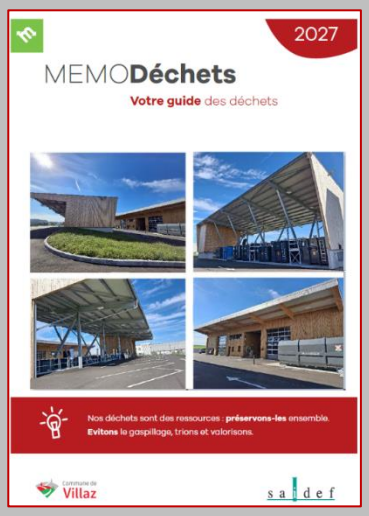
Le Centre de transfusion sanguine de Fribourg organise des récoltes de sang dans notre commune à raison de deux mercredis, à savoir :

Mercredi 13 janvier – Mercredi 23 juin 2027
de 16h30 à 20h
à la salle communale de Villarimboud

Le don du sang est un geste précieux d'humanité, avec un engagement et un intérêt à vouloir aider les autres.

N'hésitez pas à faire le pas !

Donnez du sang – vous aussi pourriez en avoir besoin un jour !





Soyez vigilant !



MémoDéchets

Le MémoDéchets vous est distribué chaque année en décembre ; ces informations étant disponibles sur différents supports tels que

- La version papier
- Une application smartphone gratuite
- Un site internet https://www.memodechets.ch/

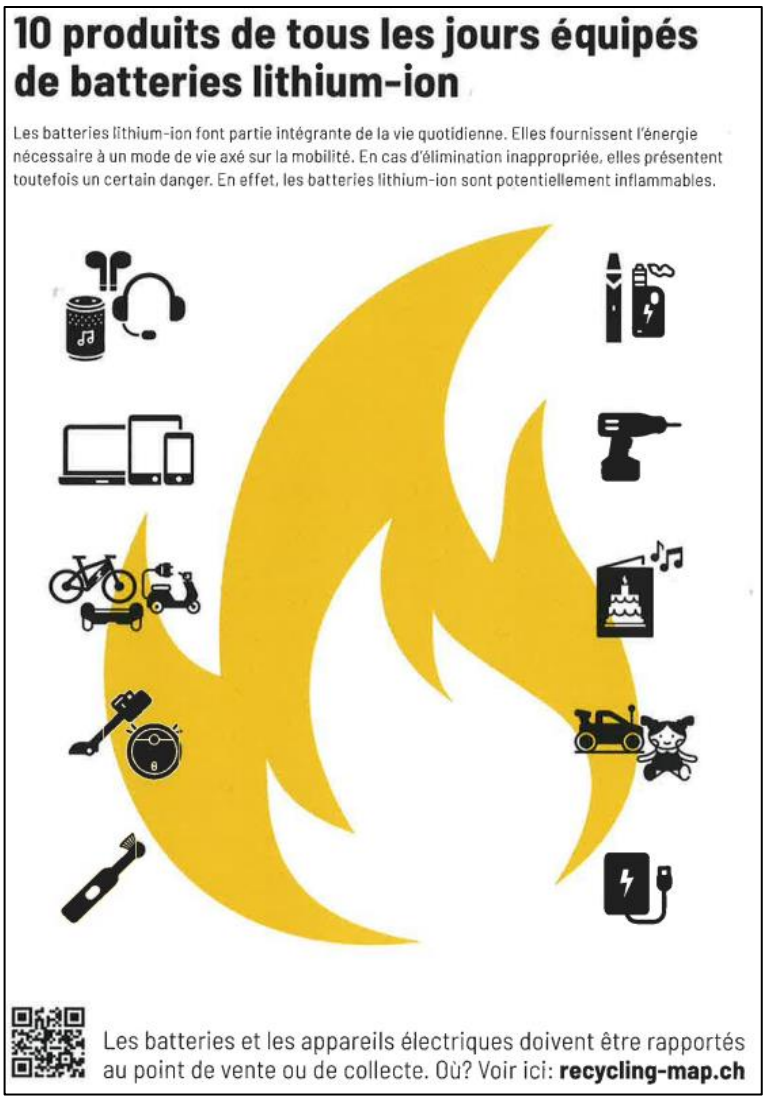
Toutes les indications pour l'élimination des déchets sont insérées dans le livret afin de bien comprendre le fonctionnement de notre déchetterie.

Notre sac poubelle comporte beaucoup de déchets qui peuvent être triés et notre déchetterie est performante quant à la récupération.

Que chacun soit attentif au tri de ses déchets !

Aussi, pour tout passage à la déchetterie, vous devez être en possession de la carte Gestinergie qui légitimera votre présence en cas de contrôle.

Batterie au lithium



Gestion des déchets
Diverses informations



Déchets urbains et encombrants

Notre commune est assujettie à la TVA (taxe de valeur ajoutée) pour son chapitre de la Gestion des déchets. Lors de la mise en place de la taxe au poids pour les déchets urbains et les déchets encombrants, la TVA n'avait pas été ajoutée aux montants fixés.

Dans ce contexte, le Conseil communal a décidé d'inclure la TVA aux montants au poids des déchets urbains et des déchets encombrants. Ainsi, dès le 1er janvier 2027, les taxes sont définies de la manière suivante :

- Déchets urbains : 40ct + TVA 8.1% : **CHF 0.44 /kilo**
- Déchets encombrants 45ct + TVA 8.1% : **CHF 0.49 /kilo**

Récolte du bois



Lors de la mise en place de la nouvelle déchetterie, une benne a été placée pour la récolte du bois. Cette solution génère des difficultés car il faut différencier le bois traité du bois non traité.

Pour cela, le Conseil communal s'est fait une réflexion pour trouver une solution qui soit objective pour une revalorisation efficiente.

Dans ce contexte, le Conseil communal a décidé que le bois devra être éliminé dorénavant avec les objets encombrants.

Le Centre de tri de Romont, s'occupant des encombrants, a les ressources nécessaires pour un tri efficace afin de revaloriser ce bois.

Benne des inertes



Notre Service de l'Edilité constate, depuis un certain temps, des dépôts conséquents (blocs de béton, grands panneaux, etc.) dans cette benne.

Nous rappelons à la population que cette benne est destinée à recevoir de petites quantités d'objets inertes (limite de ménage). Les matériaux de démolition en tous genres ne doivent pas être apportés à la déchetterie. Les propriétaires doivent se munir d'une benne afin de procéder à l'élimination par leurs propres moyens.

Poubelles publiques



Nous rappelons à la population que les poubelles publiques disposées sur le territoire communal sont destinées à recueillir les déchets se trouvant à proximité de ladite poubelle.
En aucun cas, les déchets urbains personnels ne doivent être mis dans ces poubelles.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun de veiller au respect de l'organisation communale en matière de gestion des déchets.

Taille des haies
Rappel des exigences légales



Chaque année, la Commune se doit de rappeler à chaque propriétaire qu'il doit entretenir ses plantations le long des routes communales ainsi qu'en bordure de parcelles.

Durant toute l'année, les arbres et arbustes ont une croissance plus ou moins importante selon la saison. Il est primordial de surveiller cette croissance et intervenir en fonction avec un élagage adéquat.

Les arbres et les haies doivent être entretenus le long du domaine public.

Le Conseil communal demande expressément à tous les propriétaires et toutes les personnes responsables de l'entretien de propriétés de prendre les dispositions nécessaires afin de faire en sorte de ne pas entraver les règles en vigueur.

Loi sur la mobilité (LMob) du 05.11.2021

Art. 144 Entretien

1 Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

2 S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.



Au niveau communal, les prescriptions légales à respecter pour l'installation d'une clôture ou d'une barrière et pour la plantation d'une haie ont été réunies en un document qui peut être consulté sur notre site internet :

https://www.communevillaz.ch/haiesetclotures

Le Conseil communal remercie tous les propriétaires de leur sens des responsabilités. Il en va de la sécurité des usagers des routes et des chemins communaux.







CALENDRIER 2027 (JANVIER-JUIN)

LA BELLE-CROIX - ROMONT
Deuxième lundi du mois - Réservation : 026 565 29 79
Dates: 11.01 | 08.02 | 08.03 | 12.04 | 10.05 | 14.06

L'ITALIANO - VILLAZ-ST-PIERRE
Quatrième jeudi du mois - Réservation : 026 653 09 00
Dates: 28.01 | 25.02 | 25.03 | 22.04 | 27.05 | 24.06

LE PASSAGE 66 - VUISTERNENS Menu à CHF 16.-
Premier mercredi du mois - Réservation : 026 655 03 90
Dates: 06.01 | 03.02 | 03.03 | 07.04 | 05.05 | 02.06

CAFÉ DE L'UNION - LA JOUX
Dernier lundi du mois - Réservation : 026 921 16 97
Dates: 25.01| 22.02 | 29.03 | 26.04 | 31.05 | 28.06

LE REPOSOIR - URSY
Deuxième samedi du mois - Réservation : 021 909 61 21
Dates: 09.01 | 13.02 | 13.03 | 08.05 | 12.06

AU LION D'OR - LE CHÂTELARD
Dernier samedi du mois - Réservation : 026 651 76 54
Dates: 30.01 | 27.02 | 27.03 | 24.04 | 29.05 | 26.06

TABLE D'HÔTES - VILLARIMBOUD Menu à CHF 15.-
Deuxième jeudi du mois - Réservation : 079 286 51 01
(Laisser un message sur le répondeur)
Dates: 14.01 | 11.02 | 11.03 | 08.04 | 13.05 |10.06

AUBERGE DU LION D'OR - SIVIRIEZ
Dernier mercredi du mois - Réservation : 026 656 13 31
Dates: 27.01 | 24.02 | 31.03 | 28.04 | 26.05 | 30.06

LA CROIX-BLANCHE - CHÂTONNAYE
Quatrième mardi du mois - Réservation : 026 658 14 94
Dates: 26.01 | 23.02 | 23.03 | 27.04 | 25.05 |22.6

LE PHOENIX - ROMONT
Premier jeudi du mois - Réservation : 026 652 37 52
Dates: 07.01 | 04.02 | 04.03 | 01.04 | 06.05 | 03.06

CENTRE PORTUGAIS - ROMONT
Troisième mardi du mois - Réservation : 026 652 38 95
Dates: 19.01 | 16.02 | 16.03 | 20.04 |18.05 | 15.06

CAFÉTÉRIA DU RESEAU SANTÉ DE LA GLÂNE - BILLENS
Troisième vendredi du mois - Réservation : 026 565 00 50
Dates: 15.01 | 19.02 | 19.03 | 16.04 | 21.05 | 18.06

TABLE D'HÔTES - MIDDES Menu à CHF 15.-
Premier lundi du mois - Réservation : 079 712 52 00
Dates: 04.01 | 01.02 | 01.03 | 05.04 |03.05 | 07.06

26.10.26



Fête vos Jeux

Fenêtres de l'Avent à Villarimboud

Chères habitantes, chers habitants de Villarimboud,

Comme vous le savez, notre village se prépare à vivre un moment exceptionnel : l'accueil de la Fête des Musiques de la Glâne 2027 !
Un tel événement est une occasion unique de faire rayonner notre commune, et nous souhaitons que cette fête soit celle de chacun d'entre nous.

Pour que la magie opère et que notre village soit le plus accueillant possible, nous avons besoin de votre créativité, de vos bras et de votre enthousiasme.
C'est d'ailleurs pour cette raison que la tradition des fenêtres de l'Avent est exceptionnellement mise en pause cette année : nous souhaitons unir toutes nos forces autour de ce grand projet commun pour Villarimboud.

Nous vous remercions de votre compréhension et serons très heureux d'admirer nos idées lors de cette fête.

Belles fêtes de Noël à tous ! **Marie-Laure et Anne**



Rencontre des Ainés

21 janvier 2027	Salle de Lussy	Cartes
18 février 2027	Salle de Lussy	Loto
18 mars 2027	Salle de Villarimboud	Loto
15 avril 2027	Salle de Lussy	Loto
20 mai 2027	Salle de Lussy	Loto
17 juin 2027	Salle de Villarimboud	

Contact et renseignements : Patricia Zahno – 078 637 52 74

TELETHON

AMICALE DES POMPIERS VILLAZ

1er week-end de décembre 2026
À la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre

L'Amicale des pompiers
vous accueillent pour la traditionnelle manifestation
en faveur de l'action suisse du TELETHON

Calendrier des manifestations 2026 - 2027

2026			
Décembre			
Sa	5	Four à pain	Lussy
Ve-Sa-Di	4-5-6	Téléthon (Amicale des pompiers)	Villaz-St-Pierre
Sa	12	Noël des Ainés et St-Nicolas (Jeunesse de Villaz-St-Pierre)	Villaz-St-Pierre
Di	20	Loto (Club des Cents FC Villaz-Villarimboud)	Villarimboud
Ve-Sa	25-26	Bar de l'entre deux (Jeunesse de Lussy)	Lussy
2027			
Janvier			
Ve-Sa-Di	8-9-10	Théâtre (Jeunesse de Villaz-St-Pierre)	Villaz-St-Pierre
Ve-Sa	15-16	Théâtre (Jeunesse de Villaz-St-Pierre)	Villaz-St-Pierre
Di	17	Concert (Chœur-Mixte de Villaz)	Villaz-St-Pierre
Ve-Sa	22-23	Théâtre (Jeunesse de Villaz-St-Pierre)	Villaz-St-Pierre
Ve	29	Concert (Fanfare de Villarimboud)	Villarimboud
Mars			
Ve-Sa	12-13	Théâtre (Jeunesse de Lussy)	Lussy
Ve-Sa	19-20	Théâtre (Jeunesse de Lussy)	Lussy
Ve-Sa	19-20	Concert annuel (Fanfare de Villaz-St-Pierre)	Villaz-St-Pierre
Je-Ve-Sa	25-26-27	Théâtre (Jeunesse de Lussy)	Lussy
Ve	26	Soupe de Carême (Paroisse de Villaz)	Villaz-St-Pierre
Ve	26	Soupe de Carême (Paroisse de Villaz)	Villarimboud
Avril			
Ve	30	Fête des musiques Villarimboud (Fanfare Villariamboud)	Villarimboud
Mai			
Sa-Di	1-2	Fête des musiques Villarimboud (Fanfare Villariamboud)	Villarimboud
Sa-Di	15-16	Concert (Croque-Lune)	Villarimboud
Juin			
Ve-Sa-Di	11-12-13	Fête du foot (FC Villaz-Villarimboud)	Villarimboud
Octobre			
Sa-Di	9-10	Exposition et croûtes champignons (Mycologie)	Villaz-St-Pierre
Novembre			
Sa-Di	20-21	Marché de Noël	Villaz-St-Pierre
Décembre			
Di	5	St-Nicolas et Noël des Ainés (Jeunesse de Villarimboud)	Villarimboud



Local à Lussy

Route du Village 34

Local indépendant d'une surface de 34m2 au rez-de-chaussée (plain-pied sur l'extérieur) WC privés. Le local dispose de son propre compteur électrique.
Loyer : Fr. 400.- /mois – charges comprises

Toute personne intéressée peut adresser sa demande avec les documents usuels à l'adresse : Commune de Villaz – Route de la Gare 14 – 1690 Villaz-st-Pierre ou par courriel à l'adresse : commune@communevillaz.ch



Disponibilité : de suite
Places de parc : à proximité

Pour une visite, prenez contact avec notre Administration communale au 026 653 18 80

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Guichet virtuel

Le Guichet virtuel du Canton de Fribourg est en place depuis un certain temps et évolue de manière régulière afin de faire profiter les citoyens d'une seule plateforme pour les différentes démarches administratives.

Comme mentionné à différentes reprises, le citoyen doit créer un compte personnel sur le portail cantonal eGov – https://egov.fr.ch pour pouvoir accéder aux différents chapitres du Guichet virtuel.

Par la suite, pour toutes demandes, le citoyen doit se rendre sur le site internet de la Commune – www.communevillaz.ch – « Guichet virtuel » et choisir la prestation désirée. Une fois la page ouverte, toutes les indications vous sont fournies pour la suite de la procédure.

Le paiement des diverses prestations se fait également en ligne

A ce jour, voici les prestations disponibles pour notre commune :

Contrôle des habitants :

- L'attestation de domicile
- L'attestation d'établissement
- L'attestation de séjour
- L'annonce d'un déménagement

Manifestations :

- Demande de patente K

Nouveauté

Bourses d'études/d'apprentissage

Cette prestation a été inclue dans le Guichet virtuel cantonal

Ainsi, pour les demandes de bourses pour les trois villages de Lussy, Villarimboud et Villaz-st-Pierre, chaque jeune (ou parents) doit effectuer la même démarche que pour les documents ci-dessus, à savoir :

- Avoir un compte eGov
- Se rendre sur le site internet de la Commune www.communevillaz.ch – chapitre *Ecole-Santé-Social Subsides de formation*

Sur ce chapitre, toutes les informations sont dispensées pour faire la demande avec un lien pour se loguer au Guichet virtuel et en suite de la connexion à votre compte, vous arrivez directement sur le chapitre « Subventions communales ».

Toutes les informations concernant l'évolution de votre demande vous sont transmises via le Guichet virtuel et aucun courrier ne vous sera adressé de la part de la Commune.

Notre Administration communale se tient à votre disposition en cas de problèmes.

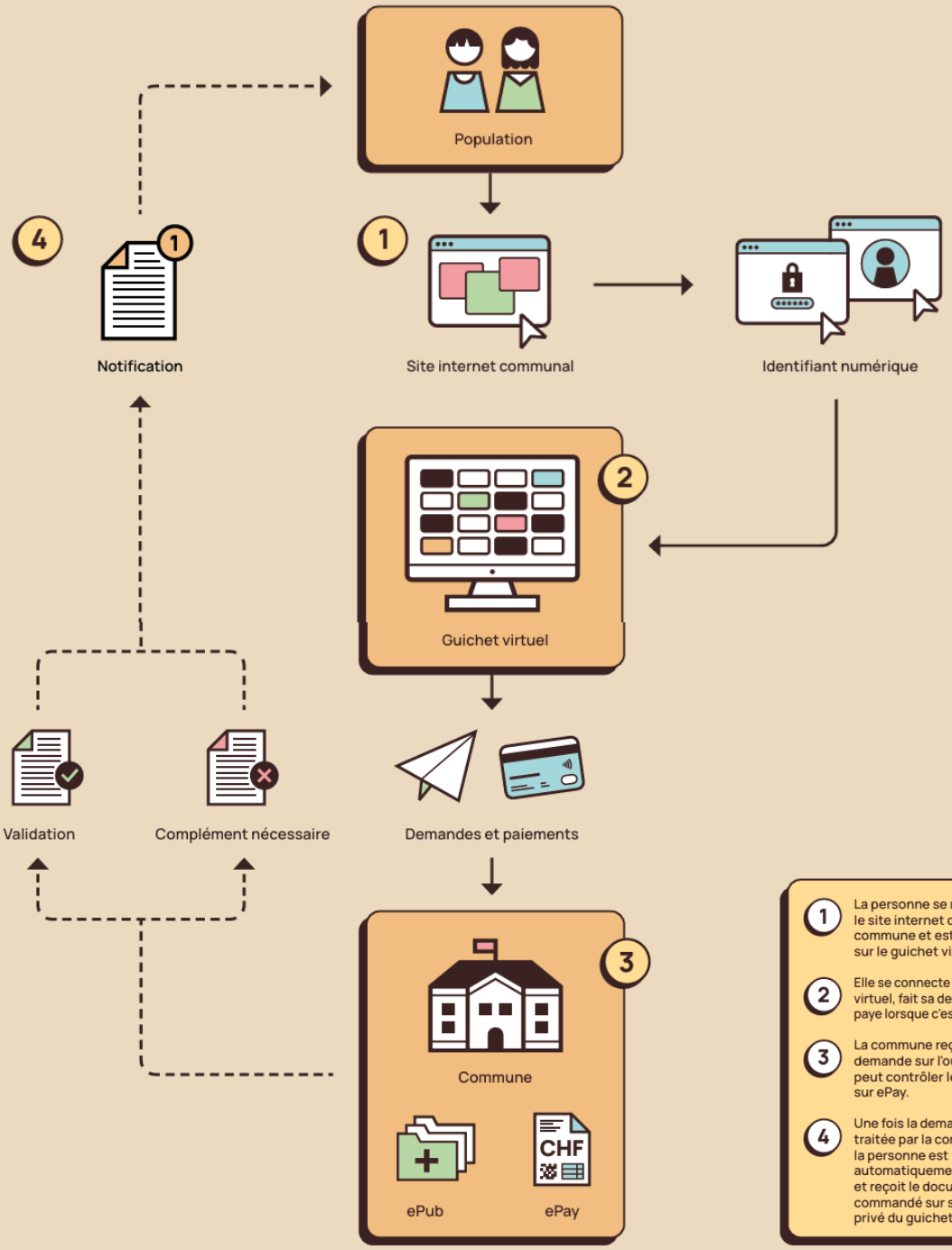
Cette nouvelle manière de procéder débute pour l'année scolaire 2026-2027

Délai de dépôt : **31 mars 2027**



Comment fonctionnent les démarches administratives sur le guichet virtuel ?

DIGI-FR



1. La personne se rend sur le site internet de sa commune et est redirigée sur le guichet virtuel.
2. Elle se connecte au guichet virtuel, fait sa demande et paye lorsque c'est nécessaire.
3. La commune reçoit la demande sur l'outil ePub et peut contrôler le paiement sur ePay.
4. Une fois la demande traitée par la commune, la personne est automatiquement informée et reçoit le document commandé sur son compte privé du guichet virtuel.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

acf-fgv
association des communes fribourgeoises
freiburger gemeindeverband

Pour plus d'information, accédez à la plateforme d'assistance DIGI-FR en scannant le QR-code ou directement sur **digifr.acf-fgv.ch**

Fête vos Jeux

65e Fête des Musiques de la Glâne

Villarimboud 2027

30 avril, 1er et 2 mai

Les dés sont jetés !

La commune de Villaz vibrera au rythme de la **65e Fête des Musiques de la Glâne**, du 30 avril au 2 mai 2027 à Villarimboud. La partie s'annonce belle, et nous nous réjouissons de vous retrouver pour partager des instants de musique, d'amitié et de fête durant ces trois jours.

Programme

Vendredi
30 avril 2027

17h00 Apéro des sponsors

20h00 Méga loto

Samedi
1er mai 2027

11h30 Journée des retrouvailles
Membres d'honneur, membres honoraires, aînés, habitants ou anciens habitants de Villarimboud, Lussy ou Villaz-St-Pierre

11h30 Prestation du 1er mai sur la scène

12h30 Concours en salle des Sociétés de musique, à Villaz-St-Pierre

13h30 Disco pour les enfants

14h00 Concerts des Sociétés de musique sur la scène

18h00 Prestations des Ensembles de jeunes musiciens de la Glâne sur la scène

22h30 Animation musicale

Dimanche
2 mai 2027

9h30 Concours de marche

11h00 Concerts des Sociétés de musique sur la scène

12h00 Banquet officiel

14h30 Grand Cortège sur le thème « Fête vos jeux »

17h30 Remise des rapports

18h00 Animation musicale

Entrez dans la partie ! Programme détaillé, bénévolat, vente de vins et actualités de la fête :

www.villarimboud2027.ch

Devenez bénévoles !

Soyez les pièces maîtresses de la manifestation !

Scanne le code avec ton téléphone, ou remplis le bulletin ci-dessous.

Inscription en ligne
sur volontero.ch

Informations personnelles

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail

Bulletin à retourner à

65e Fête des Musiques
de la Glâne
Villarimboud 2027
Route de Villaz 35
1690 Lussy

Je serais disponible le :

- ☐ vendredi soir
- ☐ samedi midi
- ☐ samedi après-midi
- ☐ samedi soir
- ☐ dimanche matin
- ☐ dimanche midi
- ☐ dimanche après-midi
- ☐ dimanche soir

Je serais intéressé·e par :

- ☐ service au bar
- ☐ service en cantine
- ☐ cuisine
- ☐ snack
- ☐ ravitaillement
- ☐ loto
- ☐ montage / démontage



CONCERT DE SOUTIEN · UNE SEULE DATE

Voxset

en concert au Bicubic de Romont

Le comité d'organisation de la 65e Fête des Musiques de la Glâne vous donne rendez-vous à Romont pour une soirée exceptionnelle : chaque billet vendu soutient directement l'organisation de la fête.

Quand	**Samedi 12 décembre 2026, 20h00**
Où	Bicubic, Route d'Arruffens 37, Romont
Prix	Fr. 55.–, places numérotées
Billets	En ligne, ou à l'Office du tourisme de Romont, 026 651 90 51

Réservation conseillée, places limitées.

Réserver ma place

SOUTENEZ LA FÊTE

Vente de vins

Les cuvées officielles de la fête – quinze vins et un trio de sirops – se commandent en ligne, par carton de six bouteilles. Paiement par carte ou TWINT, ou à la livraison. Livraison à domicile dans le canton de Fribourg et les environs ; retrait possible à Villarimboud.

Commander

Toute l'information sur votre téléphone portable

N'hésitez pas à la télécharger sur :

L'application iGlâne

L'app iGlâne

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGlâne ! Par ce biais, la commune transmet les annonces ou avis des différents domaines communaux. Elle espère pouvoir toucher un maximum de citoyens, de cette manière directe, par des notifications sur le téléphone portable.

App Store Google Play

Carte journalière dégriffée Commune



Cette carte journalière, avec sa nouvelle formule, séduit bien les citoyens ainsi que les personnes hors commune. Il est toutefois important d'en rappeler les conditions et surtout le fait de bien comprendre les différences de tarifs.

Voici quelques rappels :

- La vente n'est plus réservée aux habitants de la commune concernée
- Le nombre d'achat de cartes n'est pas limité
- Le titre de transport est nominatif
- Les prix sont uniformes dans toute la Suisse mais varient selon la classe choisie et la possession d'un abonnement demi-tarif
- La disponibilité peut être consultée sur un site internet transmis par la commune par le biais de son propre site
- La vente se fait exclusivement dans les administrations communales mais peut s'effectuer dans n'importe quelle administration de Suisse, sans tenir compte du lieu d'habitation
- Les cartes sont disponibles de 6 mois à 1 jour avant le jour du voyage
- Le remboursement des cartes peut se faire mais que sous certaines conditions.

Site de consultation pour la disponibilité : https://cartejournaliere-commune.ch

Le prix des cartes est fixé par les CFF et peut, selon les périodes (fêtes, vacances), subir une modification ; il est important de bien consulter le site avant la réservation afin de bien connaître le montant requis lors de votre passage à l'Administration communale.

Pour notre commune, la réservation peut se faire uniquement à l'Administration communale en présentant une pièce d'identité et/ou le SwissPass (abonnement demi-tarif) ; les réservations par mail ou téléphone ne sont pas acceptées

Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
2e classe, 1/2	39 francs	59 francs
2e classe, 1/1	52 francs	88 francs
1re classe, 1/2	66 francs	99 francs
1re classe, 1/1	88 francs	148 francs

« Je vais où quand mes parents travaillent ? »



Etes-vous à la recherche d'une solution vous permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ?

Depuis sa création en 1997, notre Association porte une attention toute particulière au bien-être de l'enfant placé. Notre structure d'accueil familial de jour vous offre :

- Un mode de garde familial et sécurisant au domicile d'un·e accueillant·e sélectionné·e avec soin
- Un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant
- Un accompagnement par des accueillant·e·s au bénéfice d'une formation
- Une souplesse au niveau des horaires de placement
- Une facturation à l'heure et un tarif adapté à votre revenu

« Nous recherchons de nouveaux·elles accueillant·e·s ! »



Pour répondre à une demande d'accueil d'enfants en progression constante, nous recherchons de nouveaux·elles accueillant·e·s dynamiques et motivé·e·s ayant envie de s'investir dans cette activité enrichissante.

Vous avez :

- Envie d'exercer une activité enrichissante et passionnante auprès d'enfants, à votre domicile ?
- Envie de contribuer au développement des enfants confiés
- Une bonne connaissance de la langue française

Nous vous offrons :

- Un travail à votre domicile (3 jours par semaine minimum)
- Un accompagnement et un soutien professionnel
- Une formation obligatoire et reconnue
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil
- Une rémunération garantie en fonction des heures de travail et une couverture sociale légale

Service de puériculture
& consultation parents-enfants



Des conseils aux parents de bébés et jeunes enfants sont dispensés lors de consultations qui auront lieu pour l'année 2027, les

29 janvier	19 février	12 mars	16 avril
21 mai	18 juin	16 juillet	20 août
17 septembre	15 octobre	19 novembre	10 décembre

Accueil Familial de Jour GLÂNE

Envie d'en savoir plus ? Contactez-nous ou écrivez-nous

www.accueildejourglane.ch
info@accueilglane.ch
+41 26 652 52 38
Route de la Belle-Croix 18
1680 Romont

Soutenu par l'Etat de Fribourg et l'Association Glâne Région

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Réseau Santé Glâne

Au rez-de-chaussée de la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre
Tous les 3ème vendredi du mois de 14h à 17h.

Merci de prendre rendez-vous au 026 565 01 16/17

Bien Vieillir en Glâne

Le Groupement Bien Vieillir en Glâne propose diverses activités, ateliers ou informations pour les Séniors du district de la Glâne.

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires sur leur site internet : https://bienvieillir-glane.ch/

BIEN VIEILLIR EN GLÂNE

VOUS AVEZ 60 ANS OU PLUS ?



Que vous soyez seul·e, en couple ou entre ami·e·s, venez partager un moment de convivialité lors de nos sorties cinéma en groupe.

INFOS PRATIQUES

Rendez-vous à 9h45 à la gare de Romont (voie 2)

Entrée CHF 15.- + transports publics

Inscription obligatoire jusqu'à 4 jours avant la date via l'agenda de notre site internet ou en laissant un message sur notre répondeur au 078 258 27 53

DI 13 DÉCEMBRE

Séance de 11h
Cinéma REX - Fribourg
CinéBrunch

Nous vous proposons de partager un moment de convivialité autour de jeux de société !



INFOS PRATIQUES

De 14H à 17H
Thé, café, petite collation

Sans inscription

DI 20 DÉCEMBRE

Salle communale - Billens





Que vous soyez seul·e, en couple ou entre ami·e·s, profitez de nos sorties conviviales en groupe pour partager un moment de joie et de bonne humeur !

INFOS PRATIQUES

Inscription obligatoire jusqu'à 4 jours avant la date via l'agenda de notre site internet ou en laissant un message sur notre répondeur au 078 258 27 53

KARAOKÉ AU FIEF - ROMONT

4 décembre 2026 | Prix : Gratuit

Police cantonale

Prévention contre les cambriolages : La Police cantonale appelle à la vigilance !



La sécurité, l'affaire de toutes et tous

La lutte contre les cambriolages nécessite l'implication de la population. L'appel au 117 reste l'outil le plus efficace pour permettre l'intervention rapide des patrouilles.

Au quotidien, quelques réflexes simples permettent de réduire considérablement les risques :

- **Simulez une présence :** utilisez des programmateurs pour allumer des lampes lorsque la nuit tombe.
- **Verrouillez les accès :** fermez systématiquement les portes à clé et les fenêtres, même en cas de courte absence ou lorsque vous êtes à la maison.
- **Ne laissez aucune valeur en vue :** rangez vos objets de valeur et ne cachez jamais vos clés à l'extérieur.
- **Informez le voisinage :** lors d'absences prolongées, demandez à vos voisins de vider votre boîte aux lettres et de garder un œil sur votre domicile.
- **Au moindre doute, composez le 117 :** un véhicule inconnu qui rôde, des individus observant des maisons ou des bruits inhabituels doivent être signalés immédiatement.

Si un cambriolage a tout de même lieu, il est impératif de ne rien toucher afin de préserver les traces, et de contacter immédiatement la police.



Quel est le mode opératoire des cambrioleurs ?

- *Ils viennent quand il n'y a personne.*
- *Ils agissent ni vu ni connu.*
- *Ils opèrent toujours selon la loi du moindre effort*
- *Ils ont des outils simples, qui n'éveillent pas de soupçon*
- *Ils peuvent être des hommes ou des femmes, être jeunes ou âgés.*




STOP SUiC!DE
ont'écoute.ch
LE REGARD DES AUTRES NE DÉFINIT -PAS- TA VALEUR
Tu t'inquiètes pour toi ou pour un-e-x proche ?
Tu peux contacter le 147 ou trouver du soutien sur ciao.ch et ontécoute.ch.
Plus d'infos sur : stopsuicide.ch santépsy.ch
Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)
Avec le soutien de
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DE GENÈVE
LOTERIE ROMANDE
canton de Vaud
FONDATION LEENAARDS
fsei

Section Fribourg
Sektion Freiburg

Bien voir et être vu : la visibilité au service de la sécurité

La visibilité est un élément essentiel de la sécurité routière. Pourtant, elle est encore trop souvent sous estimée, alors qu'elle concerne l'ensemble des usagers de la route : automobilistes, cyclistes, piétons et utilisateurs de trottinettes électriques. À travers sa campagne de prévention MADE VISIBLE, le Touring Club Suisse (TCS) rappelle qu'être bien visible est un réflexe simple qui contribue à la sécurité routière.

À la tombée de la nuit, sous la pluie, dans le brouillard ou lors des matinées brumeuses, bien voir ne suffit pas : il faut aussi être vu. Une évidence parfois oubliée, notamment en automne et en hiver, lorsque les journées raccourcissent. Les statistiques de l'Office fédéral des routes montrent d'ailleurs que les mois de septembre à novembre comptent parmi les plus accidentogènes de l'année, avec près de 3 000 accidents matériels en moyenne chaque mois. Pourtant, quelques gestes simples permettent de limiter ces risques.

Les automobilistes en première ligne

- Pour les conducteurs, la première étape consiste à s'assurer que leur véhicule est parfaitement visible

Les bons réflexes pour les deux-roues

- Les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes électriques doivent eux aussi veiller à leur visibilité. Les vélos classiques doivent être équipés d'un feu blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière, à utiliser de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Les vélos électriques et les trottinettes électriques, quant à eux, doivent circuler avec leurs feux allumés, y compris de jour. Des réflecteurs, notamment sur les pédales et les roues des vélos, ainsi que des éléments réfléchissants, complètent efficacement l'éclairage et renforcent la visibilité.

  Pourtant, il n'est pas rare de croiser des usagers circulant sans lumière, parfois vêtus de noir de la tête aux pieds. Ils restent alors quasiment invisibles jusqu'au dernier moment. Les vêtements jouent également un rôle essentiel : une personne habillée de couleurs sombres n'est visible qu'à environ 25 mètres. Cette distance passe à 40 mètres avec des vêtements clairs ou fluorescents et atteint jusqu'à 140 mètres grâce à des éléments réfléchissants.

Les piétons aussi concernés

- Les piétons sont également exposés, notamment lorsqu'ils traversent en dehors des passages protégés ou longent des routes peu éclairées. Habillés de couleurs sombres, ils deviennent rapidement difficiles à distinguer. Là encore, quelques gestes simples peuvent faire la différence : privilégier des vêtements clairs ou porter des accessoires réfléchissants, visibles de loin dans les phares des véhicules

Campagne : SOIS VISIBLE

Le premier pas vers une sécurité accrue, c'est une meilleure visibilité !



Un film réfléchissant peut être posé sur :

- Un casque
- Des baskets
- Un parapluie
- Un sac à dos
- Une trottinette















Le Conseil communal de Villaz et son personnel tiennent à vous souhaiter un Très Joyeux Noël et qu'en cette période où la solidarité est particulièrement importante, que chacun trouve chaleur, réconfort et plaisir· !

Que cette belle saison du temps de Fêtes se prolonge tout au long de la nouvelle Année !

Belles et heureuses fêtes
à toutes et à tous !



Adresse :
Route de la Gare 14
Case postale 17
1690 Villaz-st-Pierre
026 653 18 80



Ouverture du guichet

Lundi	9h00 - 11h30	14h00 - 17h00
Mardi	fermé	16h00 - 19h00
Mercredi	9h00 - 11h30	fermé
Jeudi	9h00 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé
Veille de fête	fermeture à 16h	

Administration communale
commune@communevillaz.ch

Finances communales
finances@communevillaz.ch

Constructions
construction@communevillaz.ch

Contrôle des habitants / Agence AVS
administration@communevillaz.ch

www.communevillaz.ch